

UN BOULEVERSEMENT *DANS LA PRODUCTION ÉLECTRIQUE* *TRADITIONNELLE*



Si la Commission Européenne maintient le droit à chaque État Membre de l'Union Européenne de déterminer la constitution de son mix énergétique, elle fixe des lignes directrices strictes et une gouvernance contraignante, sans corriger les erreurs passées de l'absence de signaux de long terme pour les investissements.

Prenons l'exemple de la France :

Avec un mix électrique assis à 72% sur le nucléaire, 12% hydraulique, 7% gaz, 4% éolien, 1,6% photovoltaïque, 1,6% biomasse, 1,4% charbon, il est aisé de comprendre que l'ambition européenne de 50% d'énergie électrique consommée à base de renouvelables en 2030 aura des répercussions sur environ 30% de la production d'électricité en France.

La priorité se portera dans un premier temps sur la production d'électricité carbonée (charbon et fioul) compte tenu de la proposition de la Commission d'interdire l'accès au marché de capacité au-delà de 5 ans de la production d'électricité émettant plus de 550g de CO₂ par kWh. Seul le gaz resterait en deçà de cette limite, ou le charbon associé à la biomasse.

Mais aujourd'hui le charbon ne représente qu'environ 1,5% de la production d'électricité en France, pour moins de 1% des émissions de CO₂ nationale... Qui plus est, cette technologie est essentielle pour le passage des pointes de consommation et pour pallier l'intermittence des Énergies Renouvelables (EnR). Compte tenu de l'impact environnemental réel et de l'apport social de cette filière industrielle (emplois dans la production, le transport et les mines), n'est-il pas urgent de développer la recherche pour un charbon propre ?

Au-delà du charbon, c'est la production d'électricité à base de gaz et de nucléaire qui sera visée. Il s'agit de la remise en cause d'un modèle construit depuis des dizaines d'années, reposant sur la réponse aux besoins de la nation, de son économie et de sa population.

La Commission Européenne propose l'émiettement de la production via le prétexte de l'autoconsommation ou encore la mise en place de "communautés d'énergies renouvelables" pour l'association entre particuliers et producteurs... Cela peut se traduire par diviser pour mieux régner !



Il est évident que les agrégateurs de production ou d'effacement se frottent les mains, avec la perspective d'une nouvelle couche de spéculation dans le modèle économique du marché de l'énergie.

D'autant que les signaux de prix vont favoriser les investissements dans les EnR sans porter de regard sur leur organisation. Les EnR ne bénéficieraient plus d'obligation d'achat. Si ce choix peut apparaître comme légitime vis-à-vis de la concurrence avec les autres sources de production d'électricité, en réalité cela favorise le regroupement des petits producteurs par des agrégateurs vendant leur production à leur place. De plus, ceux-ci n'auraient aucune crainte de rentabilité, une compensation par rapport au prix du marché de gros venant garantir leur rentabilité.

Afin de lisser les investissements dans les actifs de production à l'échelle du continent,

la Commission Européenne veut obliger les mécanismes de capacité à inclure les actifs de production situés dans d'autres États Membres. De même, les mécanismes de soutien aux EnR (appels d'offres pour de nouvelles capacités, etc...) devront inclure des actifs situés dans les autres États Membres (10% jusqu'à 2025 et 15% au-delà). Il s'agit simplement du transfert de la production pour nos besoins, et des financements correspondants, vers d'autres pays.

Au global, la Commission Européenne avec le 4^{ème} paquet énergie compte s'attaquer à la production centralisée existant dans notre mix énergétique actuel, pour la diviser, l'éparpiller afin que les nouveaux opérateurs ne soient autres que les agrégateurs de production. Par ce stratagème, la Commission Européenne retire aux États Membres la maîtrise des outils de production d'électricité et par conséquent leur indépendance énergétique.

La FNME CGT n'acceptera pas le démantèlement de la production d'électricité en France qui aura comme conséquence l'arrêt de la maîtrise énergétique par la nation, la volatilité des prix, la dégradation de la sécurité d'approvisionnement et des conditions de travail des salariés de l'énergie.

Seul un pôle public de l'énergie permettrait de conserver la maîtrise publique du secteur et du pilotage des investissements indispensables en stoppant l'anarchie de déploiement des EnR et en l'organisant pour la réponse aux besoins de la nation, de son économie et de sa population, et à un coût transparent et soutenable.

Il est urgent de stopper la fuite en avant vers la libéralisation accrue et la confiance aveugle de la Commission Européenne dans le marché de gros de l'électricité et de mettre en place une véritable politique de maîtrise publique de l'ensemble de la filière.

